Règlement d’ordre intérieur

(R.O.I.)

Valable à partir du 01/09/2026

Table des matières

I. Introduction 3
II. Organisation du club 4
1. Le comité 4
2. Les équipes 7
A. L'entraineur / coach 7
B. Les joueurs 8
C. Le délégué d'équipe 9
3. Parents 10
III. Ethique 11
1. Gestion et utilisation des photos au sein du club 11
2. Conseil de discipline, litige et sanctions 11
IV. Tableau des évènements 12

I. Introduction

Créé en 1978, le Volley Club Ciney, communément appelé VC Ciney, est une ASBL ayant pour mission de promouvoir le volley-ball auprès de jeunes de Ciney et des environs. Elle organise les participants en groupes (équipes) selon leur niveau, leur âge, leur genre ou simplement en fonction du nombre de joueurs ou joueuses. Les équipes sont dirigées par un responsable nommé entraineur qui organise les séances préparatoires (entrainements). Les matchs sont supervisés par un coach, généralement l'entraineur de cette équipe.

Les matchs à domicile et les entrainements se déroulent au Hall Omnisports de Ciney situé place Roi Baudouin 7 à 5590 Ciney. Selon la disponibilité du hall, le club peut délocaliser des séances d'entrainement ou des matchs dans des salles environnantes.

Le Volley Club Ciney est reconnu par les fédérations de volley provinciale (Volley Namur), régionale (FVWB) et nationale (Volley Belgium). L'équipe corpo est, quant à elle, reconnue par Volley Corpo Namur.

Il participe aux compétions organisées par celles-ci.

II. Organisation du club

1. Le comité

Le comité est constitué de bénévoles dont la mission est d'assurer la gestion sportive, administrative et financière de l'asbl. Le club doit faire face à des frais de fonctionnent tel que l'achat de matériel, et d'équipements vestimentaires, les locations de salle, le défraiement des entraineurs et des arbitres, etc.

Pour limiter l'impact de ces coûts sur la cotisation annuelle, le comité est amené à organiser ou à participer à différentes activités extrasportives tel que souper de club, foires commerciales, etc.

Les fonctions sont réparties selon le tableau suivant :

Comité du Volley Club Ciney : partage des responsabilités et compétences

Qui ?	Quoi ?	Tél	Courriel
Jérôme Gaziaux	Présidence et coordination générale	0473/679622	president@vciney.be
Alain Macors	Secrétariat sportif & administratif: - A.I.F. (fédération) - Inscription / affiliation - Calendrier sportif - Championnat - Réservation des terrains - Déclaration d'accident	0499/425488	secretaire@vcciney.be
Jean-Christophe Voyeux	Gestion de la trésorerie : - Gestion financière - Cotisations - Subsides	0479/642159	tresorier@vcciney.be
Fabrice Fossépré	Coordination sportive équipes dames : - Composition des équipes - Définition des objectifs	0475/557553	ff@vcciney.be
Alain Macors	Coordination sportive équipes hommes	0499/425488	am@vcciney.be
Anchalee Pluymers	Coordination sportive des équipes jeunes : - Composition des équipes - Définition des objectifs	0472/436324	ap@vcciney.be
Jean-Christophe Voyeux	Coordination sportive équipes corpo	0479/642159	jc@vcciney.be
Alain Macors Fabrice Fossépré Anchalee Pluymers Jérôme Gaziaux Alain Draux Olivier Minet	Comité sportif : - Entraîneurs - Transferts - Composition des équipes - Délégué au terrain	0499/425488 0475/557553 0472/436324 0473/679622 0471/517542 0496/393631	am@vcciney.be ff@vcciney.be ap@vcciney.be jg@vciney.be ad@vcciney.be om@vcciney.be
Alain Macors Jérôme Gaziaux Fabrice Fossépré	Représentation et communication avec l'extérieur : - Avec les autres clubs et associations - Avec le comité provincial et FVWB - Avec la Régie des sports et la Commune - Avec les parents	0499/425488 0473/679622 0475/557553	am@vcciney.be jg@vcciney.be ff@vcciney.be

Comité du Volley Club Ciney : partage des responsabilités et compétences

Qui ?	Quoi ?	Tél	Courriel
Fabrice Fossépré (équipes féminines) Alain Macors (équipes masculines)	Coordination des équipes et consultant sportif : - Equipes séniors - Equipes juniors	0475/557553 0499/425488	ff@vcciney.be am@vcciney.be
Jean-Christophe Voyeux Olivier Minet	Gestion Multimédia - Site internet - Facebook - Photos	0479/642159 0496/393631	jc@vcciney.be om@vcciney.be
Jérôme Gaziaux Jean-Christophe Voyeux	Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)	0473/679622 0479/642159	jg@vcciney.be jc@vcciney.be
Olivier Minet	Référent éthique - Plaintes - Harcèlements - Gestion des conflits	0496/393631	om@vcciney.be
Alain Draux	Sponsoring - Démarchage - Relations avec les sponsors - Réalisation du book	0471/517542	ad@vcciney.be
Jean-Christophe Voyeux	Publicité - Flyers - Panneaux	0479/642159	jc@vcciney.be
Alain Draux (comité) Comité des fêtes	Festivités et manifestations extérieures - Fêtes, soupers, soirées - Tournois - Activités extra-sportives	0471/517542	ad@vcciney.be cdf@vciney.be
Christian Daiwaille Jérôme Gaziaux	Support technique - Foires et événements extra-sportifs	0496/211721 0473/679622	cd@vcciney.be jg@vcciney.be
Alain Macors Alain Draux	Matériel, équipement et intendance - Gestion - Vérification de l'état - Inventaire - Achat - Réparation - Rangement - Equipement vestimentaire	0499/425488 0471/517542	am@vcciney.be ad@vcciney.be

2. Les équipes

Le Volley Club Ciney est organisé autour d'équipes qui participent aux différentes rencontres interclubs organisées par les Fédérations.

Toute décision relative à la gestion des équipes est de la compétence du coordinateur sportif et des entraîneurs, sans devoir solliciter l'avis des joueurs ou des parents. En cas de conflit entre un entraîneur et des joueurs ou des parents, le directeur technique est habilité à régler le litige. Au besoin les différentes parties peuvent interpeler le comité.

A. L'entraineur / coach

Chaque équipe est conduite par un entraîneur ou un coach dont la mission est de…

- Construire au fur et à mesure de la saison :
 - la cohésion de son équipe
 - la progression sportive de chaque joueur
 - la progression technique globale de son équipe
- Rechercher :
 - la motivation, la participation et l'implication de chaque joueur
- Entretenir :
 - une communication maximale avec les joueurs de son équipe, leurs parents et le comité
 - la bonne entente du groupe et le respect des uns envers les autres
- Solliciter :
 - la participation efficace des membres de son équipe (joueurs et/ou parents) aux manifestations extrasportives (voir tableau des évènements en fin de document)
 - la désignation d'un délégué d'équipe (joueur ou parent)
- Faciliter :
 - la transmission des documents et informations émanant du comité (flyers, invitations, informations…) aux joueurs et/ou aux parents
- Veiller :
 - au respect du matériel mis à disposition et à son rangement en fin de séance
 - à la remise en ordre de l'espace occupé (ramasser les déchets, ranger le mobilier, ...)

L'entraîneur doit être titulaire du diplôme homologué par les fédérations, ou s'engager à l'obtenir dans les meilleurs délais. C'est un « certificat d'aptitude » obligatoire, délivré à la suite de séances de formation, nécessaire à l'encadrement sportif.

Lorsque les circonstances ne permettent pas au club de désigner un entraîneur titulaire du diplôme requis, le comité peut, à titre exceptionnel et temporaire, autoriser un joueur affilié à assurer le rôle de coach de l'équipe. Cette désignation doit être validée par le comité ou le directeur technique et ne dispense pas le club de rechercher, dans les meilleurs délais, une solution conforme aux exigences fédérales.
Le coach ainsi désigné s'engage à respecter les valeurs du club, les décisions du comité et du directeur technique, ainsi que les obligations administratives, sportives et disciplinaires liées à l'encadrement de l'équipe.

Il s'engage également à suivre des cours de perfectionnement.

Il fournira tout document légalement requis.

B. Les joueurs

Chaque joueur bénéficie de la formation, des infrastructures, des équipements mis à disposition par le Club, contre une cotisation annuelle couvrant partiellement les frais de fonctionnement du Club.

Le joueur n'a pas de mission mais a des engagements auxquels il souscrit automatiquement et impérativement dès le moment où il remplit le formulaire d'inscription et qu'il paie sa cotisation.

Il s'engage à :

- Respecter les membres du comité administratif et sportif ainsi que les décisions prises par ceux-ci.
- Annoncer clairement sa volonté d'être membre du club par la signature, par lui-même ou ses représentants légaux, du document ad hoc à rentrer avant le premier match de la nouvelle saison.
- Annoncer clairement en fin saison son désire ou non de renouveler son inscription (et donc de ses engagements) pour la saison suivante auprès de son entraineur ou secrétaire.
- Payer sa cotisation avant le premier match de la nouvelle saison. En cas de difficulté quelconque, il est invité à contacter le trésorier ou le secrétaire (voir tableau comité).
 En cas de non-paiement, le joueur ne figurera pas sur la feuille de match. Tout joueur inscrit avant le 15/09 doit avoir payé sa cotisation pour cette date. Pour les inscriptions tardives, la cotisation doit être payée dans les 15 jours. <u>En cas de non-paiement à la date d'échéance, le montant de la cotisation sera majoré de 20 €</u>.
- Rentrer au premier entrainement, au même titre que la cotisation, le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- Participer aux entrainements de façon assidue, ponctuelle et responsable.
- Participer aux matchs quelle que soit la sélection du coach, de façon assidue, ponctuelle et responsable.
- Avertir au plus vite le coach d'un désistement éventuel.
- Participer activement à l'installation du terrain.
- Faire preuve en permanence de fair-play et de discipline, de courtoisie et de tolérance envers son entraineur ou coach, ses coéquipiers, ses adversaires et le corps arbitral, sur le terrain comme en dehors.
- Rester digne et humble dans la victoire comme dans la défaite.
- Respecter le matériel mis à disposition et à son rangement en fin de séance
- Remettre en ordre la salle et les vestiaires (ramasser les déchets, ranger le mobilier, …)
- Etre présent 30 minutes avant le match réserve quand il est désigné pour rédiger la feuille de match (tablette). En cas de désistement, il prendra ses dispositions pour se faire remplacer notamment en échangeant sa place avec un autre joueur.
- Participer à un maximum d'activités extrasportives (voir tableau des évènements).
- Contacter en priorité le coach ou le directeur technique en cas de souci, de conflit, de désaccord ou de questionnement.

- Remettre son maillot à l'entraineur en fin de saison. En cas de perte, une compensation financière de 30€ lui sera réclamée.
- Respecter les règles d'éthique et signaler au référent tout comportement non approprié dont il serait victime ou témoin.

Important :

La période des transferts définie par la fédération s'étale du 1er au 31 mai.

Passé cette période, plus aucun transfert n'est permis.

Si le membre souhaite malgré tout quitter le club, il doit, **DE TOUTE URGENCE**, en informer son coach **ET** le secrétaire.

Le joueur doit-être conscient qu'un départ tardif après la période de transfert pourrait mettre à mal l'organisation du club et mettre en péril son équipe.

Le comité se réserve le droit d'accepter ou non sa demande et de procéder à sa désaffiliation.

C. Le délégué d'équipe

Chaque équipe est invitée à désigner parmi les joueurs un « délégué d'équipe ». Celui-ci aura pour tâche d'établir, de gérer et de clarifier les communications entre les joueurs ou les parents d'une part et l'entraîneur, le directeur technique ou le comité d'autre part.

Outre les engagements en tant que joueur, le délégué d'équipe devra :

- Au niveau de la communication :
 - s'exprimer dans l'objectif d'améliorer, de faire évoluer l'équipe
 - agir avec tact et discernement
 - collaborer totalement avec le coach et/ou le comité
 - être impartial et objectif
 - rester constructif et respectueux des uns et des autres
 - rassembler l'équipe lors des manifestations extra-sportive

- En cas d'absence du coach, il veillera :
 - au respect du matériel mis à disposition et à son rangement en fin de séance
 - à la remise en ordre de l'espace occupé (ramasser les déchets, ranger le mobilier, ...)

 Tout manquement doit être signalé immédiatement à l'entraineur qui en fera part au comité.

Le délégué d'équipe peut solliciter le comité et/ou le directeur technique lorsqu'une situation particulière se présente qui ne peut être résolue par l'entraîneur. Dans ce cas, deux pistes lui sont proposées : soit il contacte directement les personnes du comité responsables dans la dite situation (voir tableau ci-dessus) ; soit il expose le problème lors d'une réunion plénière du comité.

3. Parents

Chaque parent a lui aussi des engagements :

- Soutenir son enfant en l'encourageant, en venant assister à ses prestations dans la mesure de ses possibilités, en veillant à sa ponctualité et à la qualité de sa tenue
- Participer au mieux de ses possibilités aux tournantes de transport des joueurs lors des matchs en déplacement
- Répondre aux obligations administratives :
 - paiement de la cotisation
 - remise à temps du formulaire d'inscription et sa mise à jour (coordonnées de contact)
 - retour du maillot en fin de saison
- Participer avec son enfant aux activités extrasportives (voir tableau des activités)
- Contacter en priorité le coach ou le directeur technique en cas de souci, de conflit, de désaccord ou de questionnement.
- Respecter les membres du comité administratif et sportif ainsi que les décisions prises par ceux-ci.
- Faire preuve en permanence de fair-play et de discipline, de courtoisie et de tolérance envers l' entraineur ou le coach de son enfant, ses coéquipiers, ses adversaires et le corps arbitral, sur le terrain comme en dehors.
- Rester digne et humble dans la victoire comme dans la défaite.
- Respecter les règles d'éthique et signaler au référent tout comportement non approprier dont il serait victime ou témoin.

III. Ethique

1. Gestion et utilisation des photos au sein du club

Dans le cadre des activités sportives et extra-sportives organisées par le club, des photos peuvent être prises dans l'enceinte du club ou lors des déplacements officiels.

a) **Propriété des photos réalisées par le club** Les photos prises par le club ou par un photographe mandaté par le club restent la propriété exclusive du club ou du photographe concerné. Leur utilisation (communication interne, réseaux sociaux, site web, affiches, etc.) est strictement encadrée par le comité.
b) **Photos prises par des tiers** Le club n'est en aucun cas responsable des photos prises par des personnes extérieures (parents, spectateurs, visiteurs, autres équipes, etc.) ni de l'usage qu'elles pourraient en faire. Toute diffusion effectuée par des tiers relève de leur responsabilité exclusive.
c) **Droit d'opposition des parents et joueurs** Si un parent ou un joueur mineur **ne souhaite pas que des photos où figure l'enfant soient utilisées par le club**, il doit en informer **immédiatement** le comité ou le référent éthique. Cette demande sera prise en compte sans justification nécessaire et appliquée dès réception.
d) **Respect de la vie privée** Le club s'engage à respecter la vie privée de ses membres et à ne jamais publier de contenu portant atteinte à la dignité, à la sécurité ou à l'intégrité des joueurs.

2. Conseil de discipline, litige et sanctions

Tout litige ou comportement contraire au ROI doit être signalé au **comité** ou au **référent éthique**. Si nécessaire, un **conseil de discipline** est réuni pour entendre les parties, analyser les faits et décider des mesures à appliquer.

Les sanctions possibles vont du **rappel à l'ordre** à l'**exclusion temporaire ou définitive** du club, selon la gravité des faits. Toute personne concernée peut demander une **explication** ou introduire un **recours** dans les 7 jours.

Les échanges et décisions sont **confidentiels** et traités avec impartialité et respect.

IV. Tableau des évènements

Soucieux de ne pas appliquer une cotisation excessive, le club a besoin de rentrées complémentaire pour boucler le budget d'année. C'est pourquoi nous participons à des activités. Nous comptons sur votre participation aux dates suivantes :

Les évènements et activités extra-sportives	
Date	**Evènement**
Dernier week-end d'octobre	Foire Militaria
3 premiers week-end de décembre (Jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi)	Marché de Noël ~~(1ère partie)~~
(Date à préciser)	Souper du club
Dernier week-end d'avril	Foire Militaria
weekend de Pentecôte (Samedi, dimanche et lundi)	Foire Rétro-Moteur
3 juillet 2027	12h Volley